MAIRIE DE DAMBENOIS



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2025 - 18h00

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine qui donne pouvoir à M. HUMBERT Christophe (13 votants)

Secrétaire de séance : M. NIOL Matthieu

DELIBERATIONS

N°475D2025 -SUBVENTION 2024 DE LA COMMUNE AU CCAS

Monsieur Le Maire explique que cette délibération n'avait jamais été prise et que service de gestion comptable la réclame comme justificatif afin d'effectuer le virement de la subvention de la commune au CCAS, il s'agit donc seulement d'une régularisation administrative.

Approuvé à 13 voix

N°476D2025 - CREATION D'UNE COMMISSION CIMETIERE

Le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire explique que des études sur les concessions et par la suite des travaux importants seront à réalisés au niveau du cimetière et propose donc de créer une commission.

Cette commission sera composée de Monsieur Le Maire, Madame Sophie ROBERT, Monsieur David BALON, Monsieur Christophe HUMBERT, Monsieur Jean-Marie CHAILLET et Monsieur Matthieu NIOL. Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°477D2025 - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité de soutenir la population de Mayotte et propose donc de faire un don de 500 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N°478D2024 - TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire donne lecture de la délibération et propose de reconduire le tarif actuel de 100 € pour les commerçants exerçant sur la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

N°478D2024 – AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT EFFECTUES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire donne lecture de la délibération et explique que pour pouvoir régler une facture d'investissement qui arriverait avant le vote du budget, celle-ci est indispensable.

Cette délibération est prise chaque année et se fait dans un très grand nombre de commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

N°480D2025 - CREATION D'EMPLOI: REDACTEUR

Monsieur le Maire explique que suite à la réforme de la fonction de secrétaire générale de mairie, cellesci ne pourront plus exercer en catégorie C. Le poste d'adjoint administratif de catégorie C grade actuel de notre secrétaire générale de mairie sera remplacé par un poste de rédacteur de catégorie B.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Informations

REGLEMENT DE LA MAISON POUR TOUS

Monsieur le Maire explique que les locaux de la MPT ne sont pas des locaux de sommeil et qu'il est strictement interdit d'y dormir. Concernant le chauffage, celui-ci est programmé en fonction des besoins du loueur, il est donc formellement interdit de modifier le programme du chauffage.

Le règlement de la MPT sera donc revu et une délibération sera prise dans ce sens lors du prochain conseil municipal.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le mail a été envoyé aux associations avec le cerfa à compléter.

MEDAILLE D'HONNEUR

La secrétaire générale de mairie a reçu son diplôme « médaille d'honneur, régionale, départementale et communale » pour ses 20 années de service des collectivités locales. Le conseil municipal a donc décidé de lui octroyer une prime.

NETTOYAGE DU VILLAGE

La date est fixée au samedi 05 avril 2025.

EMPLOI SAISONNIER

Suite à une absence de besoin et un cadre financier difficile, cette opération ne sera pas reconduite cette année.

DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS ET CONSEIL MUNICIPAL

La 1^{ère} commission finances aura lieu le mardi 25 février 2025 à 18h00 La 2ème commission finances aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 18h00 Le conseil municipal concernant le budget 2025 aura lieu le lundi 07 avril à 18h00

JEUX FILET A GRIMPER

Celui-ci devrait être installé au printemps

Séance levée à 19 h 30

Le Maire, Philippe POURCHET